

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION  
Z.A.E.C. Aliméation de  
terrain au profit de  
M. JAMIN.

79.014

DATE DE CONVOCATION

23 février 1979

DATE D'AFFICHAGE

23 février 1979

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27  
Nombre de présents ..... 27  
Nombre de votants ..... 27

Madame Ralatié

6

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix neuf*

le ~~DEUX~~  
~~1900~~ mars

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M TÉTARD

Etaient présents : MM. TÉTARD, Me DUFOUR, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, LIS, LACHAUD, BOUCHET, BOUTET, FABER, COLLE, POUGET, VIAUD, PAPEAU, BOULAN, MONTRON, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, GUICHAOUA, BOISARD, BERLAND, BROTREAU, DUFEIL, Me TAP, MM. PELLETIER, CABAL, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM.

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de Royan dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la Z.A.E.C.

M. JAMIN Jean-Paul, plâtrier-carreleur, demeurant à ROYAN, 139 av. des Semis, vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain cadastrée section CI au lieudit derrière le pont, pour une superficie de 1.000m<sup>2</sup>.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 2 Novembre 1978, le prix de cession fixé à 25F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,  
Vu les plans des lieux et parcellaire  
Vu la promesse d'achat souscrite par M. JAMIN J. Paul  
Vu l'avis favorable du 4 Janvier 1979 de la Direc-  
tion des Services Fiscaux de la charente-Maritime  
Vu l'avis des Commissions des Finances et des Travaux

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville  
l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. JAMIN Jean-Paul, 139 av. des Semis à ROYAN, d'une parcelle de terrain d'une superficie de mille mètres carrés (1.000m<sup>2</sup>) cadastrée section CI au lieudit "derrière le pont" moyennant le prix unitaire de vingt cinq francs (25F H.T. le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de vingt cinq mille francs (25.000 F.) hors taxes.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN,
- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Primitif 1979, chapitre 908 art. 2101.

fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
ont signé au registre MM. les Membres présents.

